

# Paroisse de Ducy Sainte Marguerite

Extrait du registre des procès verbaux du conseil de fabrique .

Aujourd'hui\_ jeudi 22ème Jour du mois de Mai 1873 fête de l'ascension trois cloches de la fonderie de M Viel Tetrel, fondeur à Villedieu (Manche) fondues le 30 avril pour la paroisse de Ducy Ste marguerite, ont été bénites par M l'abbé Ducellier vicaire général, délégué par Monseigneur empêché, au milieu d'un Concours immense de fidèles qui ont assisté avec une religieuse attention à cette belle Cérémonie dont le prédicateur a été M L'abbé Germain Curé de la Cathédrale qui dans une instruction appropriée à la Circonstance, a su, Comme toujours, captiver son auditoire par le charme de sa parole à l a fois si pleine d'émotion et de solidité.

Les cloches ont été nommées :

La grosse = **Céline - Léopoldine - Augustine** par M Pierre Auguste Simon Pitard, Curé de la paroisse et par Madame Céline Daufresne, née Poignanrd;

La 2<sup>e</sup> = **Louise - Cécile - Julia** par Mr Jules Hamelin et par Madame Louise Céline Hébert née Loysel;

La 3<sup>e</sup> = **Henriette - Jacqueline** par Mr Jacques Paris maire de la Commune et par Madame Henriette Paris son épouse, née le Coq-Beaupré.

Ces trois Cloches pèsent :

La grosse :	1340 livres	soit	670 kilos
La 2 <sup>e</sup> :	943 livres coussinets compris	soit	471 <sup>k</sup> 50
La 3 <sup>e</sup> :	695 livres	soit	347 <sup>k</sup> 50
		Ensemble	----- 1489 kilos

Ces 1489 kilos ont été fournis à raison de 3<sup>F</sup> 50 le Kilo

Ce qui porte le chiffre de la dépense à 5211 F 50 centimes  
Ces 5211<sup>F</sup> 50 ont été payés par les vieilles cloches reprises par le fondeur à raison de 2<sup>F</sup> 60<sup>cent</sup> le Kilo

Le poids de la grosse étant de 305k  
de la 2<sup>e</sup> 199  
de la 3<sup>e</sup> 145 50

Total ensemble -----  
653 50

Ces 653<sup>k</sup> 50 à 2<sup>f</sup> 60<sup>cent</sup> bien fait -----  
1699<sup>F</sup> 70

Ces 1699<sup>F</sup> 70 payés il reste encore à payer -----  
3512<sup>F</sup> 40

Ces 3512<sup>F</sup> 40 ont été fournis au moyen des souscriptions suivantes qui figurent comme nominatives quand elles s'élèvent à 100 f comme anonymes au dessous de 100 francs.

*Souscriptions recueillies par M le Curé*

<i>de Madame Daufrèsne et sa famille Mr Lauffray et Mr Georges Poignand</i>	875
<i>de Mr Hamelin (Sophrone)</i>	670
<i>de Mr Dessostemes</i>	200
<i>de Mr Cauvet</i>	200
<i>de Mr le Curé</i>	200
<i>de Mr Paris</i>	100
<i>de Mr Hébert</i>	100
<i>de Mr de Fontette de Monts</i>	100
<i>souscription pour la libération du territoire affectée pour les cloches</i>	124.35
<i>de mr Locolans 30<sup>F</sup> J Bouet 10<sup>F</sup> curé de Buceels 5<sup>F</sup> Curé de Chouain 5<sup>F</sup></i>	50
<i>Souscription recueillie dans la commune pour Pierre Rennes et Guïtton Le Grand 335<sup>F</sup> sur lesquels 140 à déduire : les 100.00 de Mr Paris et 40.00 de Mr Hebert</i>	195.80
<i>Complément de cette souscription qui m' été remis par diverses personnes</i>	12
<i>De la Préfecture</i>	200
	-----
	3.057.15
 <i>Le résultat de la souscription recueillie étant</i>	 3.057.15
<i>Produit des vieilles cloches</i>	1.699
	-----
<i>La recette est</i>	4,756 15
<i>Or la dépense à payer étant</i>	5 211 50
	-----
	455 35
<i>La Commune par les fonds des mobilisés</i>	400
	-----
<i>Il reste à trouver</i>	55 35

*Pitard*

*Curé de Ducy Ste Marg<sup>te</sup>*